



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/1000
S/1996/567
18 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquantième session
Point 44 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante et unième année

Lettre datée du 18 juillet 1996, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à mes lettres précédentes qui avaient trait aux agressions répétées commises par Israël dans le sud du Liban et dans la Bekaa occidentale, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les violations ci-après qui se sont produites durant la seconde moitié de juin 1996 :

- 16 juin 1996 Les forces israéliennes ont arrêté le journaliste Ali Aboud Dhaya résidant dans la localité d'Al Khiam.
- 19 juin 1996 À 14 heures, l'artillerie israélienne a pilonné les abords des localités d'Arbsalim et de Jarjou ainsi que la vallée du Zahrani.
- 20 juin 1996 À 14 heures, l'aviation israélienne a survolé la zone de Sour à altitude moyenne.
- À 15 heures, l'aviation israélienne a survolé la zone de Damour à basse altitude.
- À 16 heures, l'artillerie israélienne a pilonné les collines situées au sud de Machghara et d'Aïn Tina à partir de ses positions sur la ligne frontière.
- À 18 heures, l'artillerie israélienne a pilonné la route reliant Machghara à Aïn Tina ainsi que les localités d'Aïn Al-Hajla et Mahnia. Le réseau électrique a été endommagé et les vitres de quelques maisons ont été brisées.
- 23 juin 1996 À 20 h 45, l'aviation israélienne a survolé la zone de Nabatiya à basse altitude.

À 21 heures, l'aviation israélienne a survolé à basse altitude la ville de Saïda et les camps qui l'entourent.

À 21 h 45, l'armée israélienne a pilonné les abords des localités d'Arbsalim, de Jarjou, ainsi que les collines de Milita et de Jabel Safi.

25 juin 1996 À 17 heures, l'artillerie israélienne a pilonné les abords des localités d'Arbsalim et de Jarjou.

À 20 h 30, l'artillerie israélienne a pilonné les hauteurs d'Iqlim Attufah pendant que l'aviation survolait la zone de Nabatiya à basse altitude.

26 juin 1996 À 12 heures, les forces israéliennes ont pilonné et mitraillé les abords de la localité de Majdal Zoun à partir de leurs positions sur la frontière.

À 12 h 30, l'artillerie israélienne a pilonné les abords des localités d'Arbsalim et de Jarjou ainsi que la vallée du Litani et les collines de Milita et de Jabel Safi.

29 juin 1996 À 6 heures, la zone de Hassabiya a subi des tirs de roquettes.

À 7 heures, l'artillerie israélienne a pilonné les abords de la localité de Loubaya ainsi que la Bekaa occidentale et les localités de Zelaya, Yamer, Maïdoun, Sahmer et Qaliya pendant que l'aviation survolait la zone de la Bekaa. Ce bombardement a fait un mort dont on ignore l'identité et blessé les trois personnes dont les noms suivent : Haytem Aïssa, Ghaleb Sarhal et Mohamed Qansour. Des habitations ont été endommagées dans les localités de Loubaya et Delafa. Un incendie s'est également déclaré aux abords de Loubaya.

À 9 heures, l'artillerie israélienne a pilonné les abords des localités d'Arbsalim, de Jarjou, ainsi que les collines de Milita et de Jabel Safi et la vallée du Zahrani pendant que l'aviation survolait ces zones à basse altitude. Ce bombardement a également touché la route nationale reliant Houmin Al Fawqa à Aïn Qana où des récoltes ont été incendiées.

30 juin 1996 À 10 heures, une mine terrestre a explosé dans la localité de Maymes (district d'Alqatâa, province de Rachiya). Le nommé Nimer Hamoud Mâalaoui a été grièvement blessé à la jambe droite.

À 18 heures, les forces israéliennes ont pilonné et mitraillé les abords de la localité d'Arbsalim à partir de leurs positions sur la frontière, ce qui a provoqué l'incendie de 10 dounams de cultures non irriguées.

La persistance d'Israël à refuser d'appliquer la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité et la poursuite de l'occupation d'une partie du territoire libanais perpétuent le cycle de la violence avec son cortège de pertes en vies humaines, notamment parmi les enfants et les femmes.

Le Gouvernement libanais condamne vigoureusement la poursuite de l'occupation israélienne et ces nouveaux actes d'agression et agissements arbitraires dirigés contre les civils qui ont encore allongé la liste des morts et des blessés et causé des dommages matériels considérables.

Cette nouvelle série d'agressions qui vient s'ajouter à de nombreuses agressions antérieures constitue une atteinte flagrante à la souveraineté et à l'indépendance du Liban, ainsi qu'une nouvelle violation flagrante des principes de la Charte des Nations Unies, du droit international et des droits fondamentaux de la personne humaine.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquantième session de l'Assemblée générale, au titre du point 44 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Samir MOUBARAK
